

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Municipalité de Bavans organise un concours sur le thème :

« Maisons décorées et illuminées ».

Il est gratuit et ouvert à tous les habitants.

Les illuminations devront être visibles d'une rue principale.

Ce concours doit encourager la décoration de fenêtres,

maisons individuelles, balcons, jardins, dans le but

d'embellir le territoire de la Commune

pendant les fêtes, et récompenser les

réalisations les plus remar-

quables.

Règlement concours

Article 1 : Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la municipalité de Bavans organise un concours sur le thème : « Maisons décorées et illuminées ». Il est gratuit et ouvert à tous les habitants. Les illuminations devront être visibles d'une rue principale. Ce concours doit encourager la décoration de fenêtres, façades, maisons individuelles, balcons, jardins – dans le but d'embellir le territoire de la Commune pendant les périodes de fêtes, et récompenser les réalisations les plus remarquables.

Article 2 : Inscriptions : Les Bavonais désirant participer au concours peuvent remplir le bulletin d'inscription ci-joint et le déposer en mairie avant le 10 décembre 2011 date de clôture. Les inscriptions peuvent se faire également sur le site internet de la Commune.

Article 3 : Les dates du concours : Le concours se déroulera du 15/12/2012 au 01/01/2013. Pour être primé, le lieu devra être illuminé dès 18h jusqu'à 22h.

Article 4 : Composition du jury : Le jury est composé des membres de la Commission Culture et Animation (élus et invités). Ils parcourront la commune entre les dates fixées à l'article 3.

Article 5 : Critères de notation :

4 critères sont retenus et notés sur 5 points chacun afin d'obtenir un total de 20 points.

- Critère 1 : Qualité : effet d'ensemble des illuminations et décorations.

- Critère 2 : Sens artistique : originalité, créativité, harmonie.

- Critère 3 : visibilité depuis une rue principale.

- Critère 4 : Protection de l'environnement : ampoules leds à faible consommation, pas de surcharge de guirlandes inutiles.

Article 6 : Classement :

Les membres du jury comptabilisent les points obtenus et définissent un classement .Deux catégories retenues : maisons et jardins, immeubles et balcons.

Article 7 : Attribution des prix :

Une réception sera organisée en mairie avec invitations aux participants et une remise des prix se fera à cette occasion.

Article 8 : La participation au concours vaut acceptation pour chaque lauréat de l'autorisation de diffuser son nom, sa photo, pour les besoins de communication de la Commune notamment la presse et le site internet.

Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS
Tél. 03 81 96 26 21 – Fax 03 81 96 23 85
E-mail : mairiebavans@wanadoo.fr – site internet : www.bavans.fr

Nom et prénom

Adresse :

Téléphone :

Souhaite participer au concours « Maisons décorées et illuminées » qui se déroule sur ma commune, ayant pris connaissance du règlement ci-dessus. Bulletin à retourner en Mairie avant le 12 décembre 2012 date de clôture.

Signature

QUÊTE DU 1er NOVEMBRE

Le Souvenir Français, comité des Cantons de Montbéliard.
Président : LIEGEON Denis - 28 Grande rue - 25 550 BAVANS
Tél : 09.51.28.88.84 ; Secrétariat : 09.52.72.51.26
E-mail : sfmontbeliard@free.fr



Comme chaque année, notre Association sollicitera la générosité des habitants de nos 23 communes :

Entre le jeudi 1er novembre et le dimanche 4 novembre

Ecoliers, collégiens, lycéens, étudiants et adultes, dûment habilités, participeront activement à cette collecte sur la voie publique, devant les cimetières ou autres lieux accessibles au public.

Rappel important : les fonds recueillis sont principalement destinés à entretenir et fleurir tombes et monuments de ceux qui sont « morts pour la France » et à organiser un voyage annuel sur un lieu de mémoire pour les jeunes quêteurs.

En 2011 : 243 quêteurs étaient sur le terrain, 135 scolaires et 107 adultes, sans compter plusieurs dizaines de personnes qui l'ont préparée et ainsi contribué à sa réussite dont, en particulier, les membres de l'administration et les professeurs du collège de Bart, du lycée Cuvier de Montbéliard et les maires de nos communes. Nous les remercions vivement pour l'aide précieuse qu'ils apportent depuis de très nombreuses années à la réalisation de notre mission.

Pour une meilleure connaissance de notre association :

Né en 1872 en Alsace et en Lorraine occupées, reconnu d'utilité publique en 1906, « le Souvenir Français » **a pour but :**

- De conserver la mémoire de celles et ceux qui sont « morts pour la France »
- De veiller et participer à l'entretien de leurs tombes et monuments
- De transmettre le Devoir de Mémoire aux plus jeunes

Distincte des associations d'anciens combattants, se renouvelant sans cesse depuis maintenant 140 années, notre association, dont la mission n'est pas limitée dans le temps, est ouverte à toutes celles et ceux de tous âges, français ou étrangers, qui désirent honorer la Mémoire des « morts pour la France ». Le Souvenir Français a besoin du concours de tous. A ce titre, il observe la plus stricte neutralité tant au point de vue politique que confessionnel ou philosophique.

Son organisation : à l'échelon national, un Président Général - Siège 20 rue Eugène Flachet 75017 PARIS - , un Délégué Général par département. Le Doubs compte 22 comités dont le nôtre. Son périmètre d'action s'étend aux 21 communes des cantons de Montbéliard, ainsi qu'à celles d'Arcey et Montenois.

Ses ressources : Elles proviennent essentiellement de la quête nationale de la Toussaint, des cotisations de ses membres, de dons privés et publics.

Les réalisations de notre Comité :

- Participation à fleurir et entretenir tombes et monuments - notre circonscription renferme 50 monuments et stèles (ces 10 dernières années la moitié d'entre eux ont été rénovés, ainsi que 215 tombes sur 237, création d'un carré militaire au cimetière de Bavans)
- Présence aux cérémonies du Souvenir
- Réalisation du voyage annuel pour les jeunes quêteurs, en 2012 au Fort de Mutzig dans le Bas-Rhin et en 2013 à la Nécropole Nationale de Sigolsheim, le 17 avril.

A l'échelon national en 2010 : grâce aux dons recueillis, ce sont 130.000 tombes entretenues, 220 monuments restaurés et des visites organisées pour les scolaires sur des lieux de Mémoire. Soutenir l'action de l'association c'est également être conscient que l'avenir de la France doit s'appuyer sur son passé. (Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir).

Les adhérents de notre Comité en 2012 : 65 scolaires (du CM2 à l'étudiant) et 145 adultes, auxquels il convient d'ajouter 35 sympathisants actifs d'où un effectif total de 245 personnes.

Le Président : LIEGEON Denis

COMMÉMORATION

Commémoration du 11 novembre 2012 pour célébrer la signature de l'Armistice du 11 novembre 1918 et de la libération de Bavans le 17 novembre 1944.

Rendez-vous à :

10h : dépôt de gerbe à la stèle du Mont-Bart

10h30 : cérémonie au carré militaire du cimetière

11h : cérémonie au monument des morts, suivis du pot de l'amitié - Salle des Sociétés

